

Bordeaux, le 2 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'action régionale en faveur de l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre au travers de différents dispositifs, notamment :

**- Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B.**

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans, en insertion professionnelle, issus d'une formation de niveau IV ou infra peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 300 € à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du nouveau règlement d'intervention entré en vigueur le 8 juillet dernier.

**- Aide aux brevets : BAFA** (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), **BAFD** (Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et **BNSSA** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 30 ans, les jeunes domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 150 € à 400 € en fonction de la nature du brevet.

A travers cette politique volontariste, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit ses efforts pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi. Nous vous invitons à prendre connaissance des règlements d'intervention disponibles sur le guide des aides de la Région : [les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr).

L'ensemble de ces dispositions pouvant intéresser les jeunes de votre commune, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une affiche les invitant à vérifier leur éligibilité sur le portail régional dédié à la jeunesse : [jeunes.nouvelle-aquitaine.fr](http://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



**Alain ROUSSET**